

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements Date de Révision: 04/08/2017

Version: 1.2

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du Produit

Forme du Produit: Mélange

Nom du Produit: CCT-HS (AFCO 6057)

Code du Produit: AFCO 6057 Utilisation Prévue du Produit

Utilisation de la Substance/du Mélange: Nettoyant à couche mince alcaline (gel) pour éliminer les sols gras et graisseux des équipements de transformation des aliments dans les industries de la viande, de la volaille, des produits laitiers et des boissons.

Pour un usage professionnel uniquement.

Nom, Adresse et Téléphone Partie Responsable

Entreprise:

Alex C. Fergusson, LLC. 800 Development Avenue Chambersburg, PA 17201 Tél: 800-345-1329

www.afcocare.com
Téléphone D'Urgence

Numéro D'Urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (GHS-États-Unis)

Corr. Mét. 1 H290
Tox. Agui 4 (orale) H302
Corr. Peau 1C H314
Dom. Yeux 1 H318
Aigu Acuatic 2 H401
Chronique Acuatice 3 H412

Éléments D'Étiquetage

GHS-États-Unis Étiquetage

Pictogramme de Risques (GHS-É.U.)



Mot De Signal (GHS-États-Unis) : Danger!

Mentions: Risque (GHS-États-Unis) : H290 - Peut-être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures graves de la peau et lésions oculaires.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H401 - Toxique pour la vie aquatique.

H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils: Sécurité (GHS-États-Unis) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, projections.

P264 - Laver les mains, les avant-bras et autres zones exposées à fond après manipulation. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants, des vêtement de protection, protecteur pour les yeux et visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): Retirer/enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche.

P304+P340 - INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans

une position confortable pour respirer.

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 1/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si facile à faire. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou docteur/médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4).

P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P390 - Absorber le déversement pour éviter des dommages matériels.

P405 - Garder sous clef.

P406 - Stocker dans le récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant.

Classification (GHS-États-Unis)

P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux,

régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

Autres Risques

Autres Risques Aucune Classification des Contribuables: Non disponible.

Autres Risques: L'exposition peut aggraver les personnes ayant des problèmes d'œil, de peau ou de respiration préexistants. Le contact avec les métaux peut évoluer du gaz d'hydrogène inflammable.

Identificateur du Produit | % (w/w)

Toxicité Aigu Inconnu (GHS-États-Unis): Non disponible.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Nom des Ingrédients Risques

| Nom des ingredients kisques | identificateur du Produit | 70 (W/W) | Classification (GH3-Etats-Offis) |
|---|---------------------------|----------|----------------------------------|
| Eau | (CAS No) 7732-18-5 | 70 - 90 | Non classé. |
| L'hydroxyde de potassium | (CAS No) 1310-58-3 | 10 - 20 | Corr. Mét. 1, H290 |
| | | | Tox. Aigu 4 (Orale), H302 |
| | | | Corr. Peau 1A, H314 |
| | | | Dom. Yeux 1, H318 |
| L'hydroxyde de sodium | (CAS No) 1310-73-2 | 1-5 | Corr. Mét. 1, H290 |
| | | | Tox. Aigu 4 (Dermique), H312 |
| | | | Corr. Peau 1A, H314 |
| | | | Dom. Yeux 1, H318 |
| | | | Aigu Acuatic 3, H402 |
| Alcool éthylique | (CAS No) 64-17-5 | 1 - 5 | Liq. Inflm. 2, H225 |
| | | | Irrit. Peau 2A, H319 |
| | | | Aigu Acuatic 2, H401 |
| Oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine | (CAS No) 3332-27-2 | 1 - 5 | Tox. Aigu 4 (Orale), H302 |
| | | | Irrit. Peau 2, H315 |
| | | | Dom. Yeux 1, H318 |
| | | | Aigu Acuatic 1, H400 |
| | | | Chronique Acuatice 2, H411 |
| Sulfate de xylène de sodium | (CAS No) 1300-72-7 | 1 - 5 | Tox. Aigu 4 (Orale), H302 |
| | | | Irrit. Peau 2, H315 |
| | | | Irrit. Yeux 2A, H319 |
| | | | STOT EU 3, H335 |
| Acides gras, coco, sels de potassium | (CAS No) 61789-30-8 | 1 - 5 | Non classé. |
| Acide benzènesulfonique, dérivés | (CAS No) 68081-81-2 | 1 - 5 | Tox. Aigu 4 (Orale), H302 |
| alkyliques en C10-16, sels de sodium | | | Irrit. Peau 1A, H314 |
| | | | Dom. Yeux 1, H318 |
| | | | STOT EU 3, H335 |
| Gluconate de sodium | (CAS No) 527-07-1 | 1 - 5 | Non classé. |
| 1,2,4 butanetricarboxylique, 2-phosphono- | (CAS No) 37971-36-1 | 0.1 - 1 | Corr. Mét. 1, H290 |
| · | | | Corr. Peau 1A, H314 |
| | | | Dom. Yeux 1, H318 |
| Sulfate de laurylate de sodium | (CAS No) 151-21-3 | 0.1 - 1 | Tox. Aigu 4 (Orale), H302 |
| | | | Tox. Aigu 4 (Inhalation), H332 |
| | | | Irrit. Peau 2, H315 |
| | | | Dom. Yeux 1, H318 |
| | · | • | • |

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 2/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

| | STOT EU 3, H335 |
|--|----------------------------|
| | Aigu Acuatic 2, H401 |
| | Chronique Acuatice 3, H412 |

Texte intégral des phrases H: voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des Mesures de Premiers Soins

Général: Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (Montrer l'étiquette si possible).

Inhalation: Retirer à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appellez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact Avec la Peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact Avec les Yeux: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 60 minutes. Enlevez les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage. Obtenir des soins médicaux. Appellez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médicaux.

Symptômes et Effets les Plus Importants à la Fois Aigus et Retardés

Général: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Les effets de l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) à la substance peuvent être retardés.

Inhalation: Aucune dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

Contact Avec la Peau: Provoque de graves brûlures cutanées. **Contact Avec les Yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes. **Les Symptômes Chroniques:** Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Indication des Éventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires

Si exposition prouvée ou suspectée, obtenir des conseils médicaux et l'attention. (Montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIESECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'Extinction

Adapté Moyens D'Extinction: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le feu environnant.

Inadéquat Moyens D'Extinction: Ne pas utiliser un jet d'eau lourde. Utilisation des flux d'eau lourde peut propager le feu.

Risques Particuliers Résultant de la Substance ou du Mélange

Risque D'Incendie: Non-inflammable.

Risque D'Explosion: Le produit n'est pas explosif. Le contact avec des métaux doux peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable. **Réactivité:** Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives et fumées toxiques.

Conseils Pour les Pompiers

Mesures de Précaution Incendie: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions Lutte Contre L'Incendie: Ne respirez pas les vapeurs des incendies ou des vapeurs de la décomposition. Ne laissez pas le ruissellement des pompiers entrer dans les égouts ou les sources d'eau.

Protection en Cas D'Incendie: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection y compris protection respiratoire.

Produits de Combustion Dangereux: Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de soufre (SO_x). Oxydes d'azote (NO_x). **Autre Information**: Ne pas laisser les écoulements de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Référence à D'Autres Sections: Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'Urgence.

Mesures Générales: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Pour les Non-Secouristes

Équipement Protecteur: Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures D'Urgence: Évacuer le personnel inutiles.

Pour le Personnel D'Urgence

Équipement Protecteur: Équipez équipe de nettoyage avec une protection adéquate.

Procédures D'Urgence: Évacuer le personnel inutile. Éliminer les sources d'allumage. Arrêtez la fuite s'il est sûr de le faire. Ventiler la zone.

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 3/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Précautions pour L'Environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables.

Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

Pour Confinement: Contenir avec des absorbants pour empêcher la migration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de Nettoyage: Effacez immédiatement et évacuez les déchets en toute sécurité. Remplacer prudemment le liquide déversé. Absorber les déversements pour éviter tout dommage matériel. Absorber et/ou contenir un déversement avec un matériau inerte, puis le placer dans un récipient approprié. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Référence à D'Autres Sections: Voir rubrique 8, Contrôle de l'exposition et de protection personnelle.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à Prendre Pour une Manipulation Sans Danger

Risques Supplémentaires Lors du Traitement: Peut-être corrosif pour les métaux doux

Mesures D'Hygiène: Manipuler selon des procédures d'hygiène conformément aux norme de sécurité industrielles. Se laver les maisn avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et le travail après avoir été exposé à d'autres zones. Se laver les mains et les avant-bras après avoir manipulé.

Conditions d'un Stockage Sûr, y Compris D'Éventuelles Incompatibilités

Mesures Techniques: Se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions De Stockage: Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder fermé lorsqu'il ne sert pas. Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux Incompatibles: Acides forts. Oxydants forts. Aluminium. Étain. Zinc. Métaux doux.

<u>Fin Utilisation Spécifique(s)</u>: Nettoyant à couche mince alcaline (gel) pour éliminer les sols gras et graisseux des équipements de transformation des aliments dans les industries de la viande, de la volaille, des produits laitiers et des boissons. Pour un usage professionnel uniquement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de Contrôle

| L'hydroxyde de sodium (131 | .0-73-2) | |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Mexique | OEL Plafond (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| États-Unis ACGIH | ACGIH Plafond (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| États-Unis OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| États-Unis NIOSH | NIOSH REL (Plafond) (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| États-Unis IDLH | US IDLH (mg/m³) | 10 mg/m³ |
| Ontario | OEL Plafond (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| Québec | Plafond (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| L'hydroxyde de potassium (2 | 1310-58-3) | |
| États-Unis ACGIH | ACGIH Plafond (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| États-Unis NIOSH | NIOSH REL (Plafond) (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| Ontario | OEL Plafond (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| Québec | Plafond (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| Alcool éthylique (64-17-5) | | |
| Mexique | OEL TWA (mg/m³) | 1900 mg/m³ |
| Mexique | OEL TWA (ppm) | 1000 ppm |
| États-Unis ACGIH | ACGIH STEL (ppm) | 1000 ppm |
| États-Unis OSHA | OSHA PEL (TWA) (mg/m³) | 1900 mg/m³ |
| États-Unis OSHA | OSHA PEL (TWA) (ppm) | 1000 ppm |
| États-Unis NIOSH | NIOSH REL (TWA) (mg/m³) | 1900 mg/m³ |
| États-Unis NIOSH | NIOSH REL (TWA) (ppm) | 1000 ppm |
| États-Unis IDLH | US IDLH (ppm) | 3300 ppm (10% LEL) |
| Ontario | OEL STEL (ppm) | 1000 ppm |
| Québec | VEMP (mg/m³) | 1880 mg/m³ |
| Québec | VEMP (ppm) | 1000 ppm |

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 4/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Contrôle de L'Exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Des fontaines de lavage des yeux d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, des fumées, des vapeurs, des pulvérisations ou des brouillards, utilisez des boîtiers de procédés, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour empêcher l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Équipement De Protection Individuelle: Lunettes de protection. Gants. Visière. Vêtements anticorrosion.









Matériaux Pour Vêtements de Protection: Aucun généralement nécessaire. Protection des Mains: Porter des gants résistants aux produits chimiques. Protection des Yeux: Lunettes de protection chimique ou un masque facial. Protection de la Peau: Portez un vêtement de protection approprié.

Protection Respiratoire: Aucun besoin dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

Autre Information: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur Physiques de Base et Chimiques

État Physique : Liquide.

Apparence : Jaune clair pâle.

Odeur : Faible.

Seuil de L'Odeur : Non disponible.

pH (1%) : >13

Vitesse D'Évaporation (Acétate de Butyle = 1): Non disponible.Point de Fusion: Non disponible.Point de Congélation: Non disponible.

Point D'Ébullition (faire bouillir) : 98.9°C

Point Eclair Non-inflammable. La Température D'Auto-Inflammation Non disponible. Température de Décomposition Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non-inflammable. Limite Inférieure D'Inflammabilité Non disponible. Limite Supérieure D'Inflammabilité Non disponible. **Pression De Vapeur** Non disponible. Densité Relative de Vapeur à 20°C Non disponible.

Gravité Spécifique : 1.22

Solubilité: Complète en eau.Coefficient de Partage: n-Octanol/Eau: Non disponible.Viscosité: Non disponible.

Données D'Explosion - Sensibilité Aux Chocs : Ne devrait pas présenter un risque d'explosion dû à l'impact mécanique. **Données D'Explosion - Sensibilité Aux Décharges** : Ne devrait pas présenter un risque d'explosion due à la décharge statique.

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 5/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives et fumées toxiques.

Stabilité Chimique: Stable dans les conditions normales (Voir la section 7).

Possibilité Risque de Réactions: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Conditions à Éviter: Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles.

Matériaux Incompatibles: Acides forts. Oxydants forts. Métaux doux.

Produits de Décomposition Risque: Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes de sodium (Na₂O), oxydes d'azote (NO_x), vapeurs

corrosives.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les Effets Toxicologiques - Produit

Toxicité Aiguë: Non classé.

Données CL50 et DL50: Non disponible.

Corrosion/Irritation Cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. (pH: >13).

Lésions Oculaires Graves/Irritation: Provoque des lésions oculaires graves. (pH: >13).

Sensibilisation des Voies Respiratoires ou de la Peau: Non classé.

Mutagénicité des Cellules Germinales: Non classé.

Tératogénicité: Non disponible. **Cancérogénicité:** Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Répétée): Non classé.

Toxicité Pour la Reproduction: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Unique): Non classé.

Danger D'Aspiration: Non classé.

Symptômes/Lésions Après Inhalation: Aucune dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit. Symptômes/Lésions Après Contact Avec la Peau: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/Lésions Après Ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes Chroniques: Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Informations sur les Effets Toxicologiques - Ingrédient(s)

Données CL50 et DL50

| Données CL50 et DL50: | |
|---|---------------------------------------|
| Eau (7732-18-5) | |
| LD50 Orale Rat | >90000 mg/kg |
| Alcool éthylique (64-17-5) | |
| LD50 Orale Rat | 10470 mg/kg |
| LD50 Rat Dermique | 20 ml/kg |
| LC50 Inhalation Rat (mg/l) | 124.7 mg/l/4h |
| L'hydroxyde de sodium (1310-73-2) | |
| LD50 Lapin Dermique | 1350 mg/kg |
| L'hydroxyde de potassium (1310-58-3) | |
| LD50 Orale Rat | 333 mg/kg |
| ATE (Orale) | 333.00 mg/kg poids corporel. |
| Sulfate de laurylate de sodium (151-21- | 3) |
| LD50 Orale Rat | 977 mg/kg |
| LD50 Lapin Dermique | 580 mg/kg |
| LC50 Inhalation Rat | >3900 mg/m³ (Temps d'exposition: 1 h) |
| ATE US (poussière, brouillard) | 1.50 mg/l/4h |
| Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7 | 7) |
| LD50 Orale Rat | 1000 mg/kg |
| LD50 Lapin Dermique | > 2000 mg/kg |
| Oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine | e (3332-27-2) |
| LD50 Orale Rat | > 1495 mg/kg |
| ATE US (orale) | 500.00 mg/kg poids corporel. |

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 6/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

| 1,2,4 butanetricarboxylique, 2-phospho | no- (37971-36-1) |
|--|---------------------------------------|
| LD50 Orale Rat | >4000 mg/kg |
| LD50 Rat Dermique | >4000 mg/kg |
| LC50 Inhalation Rat (mg/l) | >1979 mg/m³ (Temps d'exposition: 4 h) |

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | | | assé. |
|--|--|--|-------|
| | | | |
| | | | |

| 45.4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [Statique]) |
|--|
| 3) |
| 8 - 12.5 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [Statique]) |
| 1.8 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnie magna) |
| 15 - 18.9 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [Statique]) |
| |
| mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [Statique]) converti de ml/l |
| 9268 (9268 - 14221) mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnie magna) |
| 100 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [Statique]) |
| 2 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnie magna [Statique]) |
| no- (37971-36-1) |
| 41 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [Statique]) |
| |

Persistance et Dégradable

| CCT-HS (AFCO 6057) | |
|---------------------------|-------------|
| Persistance et Dégradable | Non-établi. |

Potentiel de Bioaccumulation

| CCT-HS (AFCO 6057) | |
|--|----------------------------|
| Potentiel de Bioaccumulation | Non-établi. |
| Sulfate de laurylate de sodium (151-21-3 | 3) |
| BCF Poisson 1 | (Ne sera pas bioconcentré) |
| Log Pow | 1.6 |
| L'hydroxyde de potassium (1310-58-3) | |
| Log Pow | 0.65 |
| Alcool éthylique (64-17-5) | |
| Log Pow | -0.32 |
| Potentiel de Bioaccumulation | Non-établi. |

<u>Mobilité Dans le Sol</u>: Non disponible. <u>Autres Effets Néfastes</u> Autres Informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Recommandations Relatives à l'Élimination des Eaux Usées: Ce produit est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir hors des égouts et des cours d'eau.

Recommandations Relatives à l'Élimination des Déchets: Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets: Déchets dangereux en raison de la toxicité.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément à DOT

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'hydroxyde de sodium et potasssium)

Classe de Risque : 8

Numéro d'Identification : UN3266

Codes d'Étiquetage : 8
Groupe d'Emballage : III
Numéro ERG : 154

Polluant marin : Polluant marin

14.2 Conformément à IMDG

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'hydroxyde de sodium et potasssium)

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 7/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Classe de Risque : 8
Numéro d'Identification : UN3266
Groupe d'Emballage : III
Codes d'Étiquetage : 8
EmS-No. (Feu) : F-A

EmS-No. (Déversement) : S-B

Polluant marin : Polluant marin

14.3 Conformément à IATA

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'hydroxyde de sodium et potasssium)

Groupe d'Emballage : III

Numéro d'Identification : UN3266

Classe de Risque : 8
Codes d'Étiquetage : 8
Code ERG (IATA) : 8L

14.4 Conformément à TDG

Nom d'Expédition : LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'hydroxyde de sodium et potasssium)

Groupe d'Emballage : III

Classe de Risque : 8

Numéro d'Identification : UN3266

Codes d'Étiquetage : 8



SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements Fédéraux des États-Unis

| CCT-HS (AFCO 6057) | |
|---|---------------------------------------|
| Section SARA 311/312 Classes de Risques | Risque immédiat (Aigu) pour la santé. |

Eau (7732-18-5)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

L'hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

L'hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Sulfate de laurylate de sodium (151-21-3)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Alcool éthylique (64-17-5)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

1,2,4 butanetricarboxylique, 2-phosphono- (37971-36-1)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Acides gras, coco, sels de potassium (61789-30-8)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyliques en C10-16, sels de sodium (68081-81-2)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine (3332-27-2)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Gluconate de sodium (527-07-1)

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Réglementations D'États des États-Unis

| Alcool éthylique (64-17-5) | |
|---|--|
| États-Unis - Californie - Proposition 65 - Liste Cancérogènes | AVERTISSEMENT!: Produit contient des produits chimiques |
| | reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer. |

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 8/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le DéveloppementAVERTISSEMENT!: Produit contient des produits chimiques connus à l'État de Californie pour causer des malformations congénitales.

États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.

États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWAs.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

États-Unis - Texas - Ville d'Austin - Restrictions de peinture et de colle à l'aérosol.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

L'hydroxyde de sodium (1310-73-2)

États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Non-Aiguë du Cancer.

États-Unis - Californie - Liste Toxic Contaminants Atmosphériques (AB 1807, AB 2728).

États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.

États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWAs.

États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

L'hydroxyde de potassium (1310-58-3)

États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.

États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.

États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Sulfate de laurylate de sodium (151-21-3)

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7)

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Gluconate de sodium (527-07-1)

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyliques en C10-16, sels de sodium (68081-81-2)

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

1,2,4 butanetricarboxylique, 2-phosphono- (37971-36-1)

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Règlement Canadien

Eau (7732-18-5)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

L'hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 9/9

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

L'hydroxyde de potassium (1310-58-3)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Sulfate de laurylate de sodium (151-21-3)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Gluconate de sodium (527-07-1)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Alcool éthylique (64-17-5)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyliques en C10-16, sels de sodium (68081-81-2)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine (3332-27-2)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Acides gras, coco, sels de potassium (61789-30-8)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

1,2,4 butanetricarboxylique, 2-phosphono- (37971-36-1)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS DATE DE PRÉPARATION OU DERNIERE REVISION

Date de Révision : 04/08/2017

Autres Informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la SDS de l'OSHA Norme de

Communication des Risques 29 CFR 1910.1200.

Complets des Phrases de Texte GHS:

| Tox. Aigu 4 (Dermique) Toxicité Aiguë (Dermique) Catégorie 4. Tox. Aigu 4 (Inhalation) Toxicité Aiguë (Inhalation: poussière, brouillard) Catégorie 4. Tox. Aigu 4 (Orale) Toxicité Aiguë (Orale) Catégorie 4. Aigu Aquatic 1 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 1. Aigu Aquatic 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2. Aigu Aquatic 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 3. Chronique Acuatice 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2. Chronique Acuatice 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3. Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A. Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1B. | |
|---|--|
| Tox. Aigu 4 (Orale) Aigu Aquatic 1 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 1. Aigu Aquatic 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2. Aigu Aquatic 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 3. Chronique Acuatice 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2. Chronique Acuatice 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3. Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Aigu Aquatic 1 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 1. Aigu Aquatic 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2. Aigu Aquatic 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 3. Chronique Acuatice 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2. Chronique Acuatice 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3. Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A. Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Aigu Aquatic 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2. Aigu Aquatic 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 3. Chronique Acuatice 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2. Chronique Acuatice 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3. Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A. Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Aigu Aquatic 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 3. Chronique Acuatice 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2. Chronique Acuatice 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3. Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A. Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Chronique Acuatice 2 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2. Chronique Acuatice 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3. Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A. Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Chronique Acuatice 3 Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3. Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A. Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Dom. Yeux 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1. Irrit Yeux 2A Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A. Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Irrit Yeux 2ALésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A.Liq. Inflm. 2Liquides inflammables Catégorie 2.Corr. Mét. 1Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Liq. Inflm. 2 Liquides inflammables Catégorie 2. Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| Corr. Mét. 1 Corrosif pour les métaux Catégorie 1. | |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | |
| Corr Peau 1B Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B | |
| Corrosion/irritation cutances categorie 1b. | |
| Irrit. Peau 2 Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2. | |
| STOT EU 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3. | |
| H225 Liquide et vapeur très inflammables. | |
| H290 Peut-être corrosif pour les métaux. | |
| H302 Nocif en cas d'ingestion. | |
| H312 Nocif par contact avec la peau. | |
| H314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires. | |
| H315 Provoque une irritation de la peau. | |
| H318 Provoque des lésions oculaires graves. | |
| H319 Provoque une irritation sérieuse des yeux. | |
| H332 Nocif par inhalation. | |
| H335 Peut irriter les voies respiratoires. | |
| H400 Très toxique pour la vie aquatique. | |

04/08/2017 FR (Français États-Unis) 10/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

| H401 | Toxique pour la vie aquatique. |
|------|---|
| H402 | Nocif pour la vie aquatique. |
| H411 | Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables. |
| H412 | Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables. |

NFPA Risque Pour La Santé : 3 - Une exposition de courte pourrait causer des blessures

temporaires ou résiduelle grave même si une attention

médicale rapide a été donné.

NFPA Risque D'Incendie : 0 - Matériaux qui ne brûlent pas.

NFPA Réactivité : 1 - Normalement stables, mais peut devenir instable à

températures et pressions élevées ou peuvent réagir avec

de l'eau avec un dégagement d'énergie, mais non

brutalement.



Santé : 3 Risque Sérieux - Blessures majeures susceptibles moins que des mesures soient prises

rapidement et le traitement médical est donné.

Inflammabilité : 0 - Risque Minime. **Physique** : 1 - Risque de Légère.

Responsable Pour la Préparation de ce Document:

Alex C. Fergusson, LLC. 800 Development Avenue Chambersburg, PA 17201

T: 800-345-1329

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Amérique du Nord GHS SDS 2015 (États-Unis, Can, Mex.)

